



Avenant au PROTOCOLE SANITAIRE du 7 septembre 2020 pour le l'activité Escalade

Avenant n°3 du 15 décembre 2020

Préambule

Cet avenant a pour but de préciser les dispositions pour la reprise à partir du 15 décembre de l'activité escalade pour les publics mineurs à la Maison pour tous.

Les dispositions générales de la version du 7 septembre restent inchangées, les articles suivants restent valables jusqu'à nouvel ordre,

Contexte

Depuis le **30 octobre 2020**, les activités de la MPT sont suspendues en présentiel. Quelques activités possibles en visio ou en vidéo en différé ont lieu depuis le 9 novembre 2020.

Le décret n°2020-1582 du **14 décembre 2020** modifiant les décrets n°2020-1262 du **16 octobre 2020** et n°2020-1310 du **29 octobre 2020** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, nous permet de reprendre les activités pour les mineurs en présentiel dans des lieux clos.

Cette reprise est possible avec

- La responsabilité de chacun - Rôles des encadrants, des mineurs adhérents et de leurs parents.
- Les consignes sanitaires de la MPT, les dispositions réglementaires et les horaires indiqués par le Syndicat intercommunal Murois (SIM). (fermeture du Gymnase à 19h30)

Conformément aux dispositions préconisées par la FFME ;

- Arriver et quitter le gymnase selon les dispositions de la Collectivité (Le SIM)
- Désinfection des mains à l'entrée et à la sortie des installations et lavage des mains avant et après chaque voie
- Le port du masque est obligatoire dans les zone de circulation et facultatif pour le grimpeur et l'assureur. Il est obligatoire dans tous les regroupements et dans tous les cas où la distanciation physique est impossible
- Les grimpeurs viennent directement en tenue de sport propre. Celle-ci doit être lavée après chaque séance.
- Porter des Chaussons d'escalade sur les tapis et sur les voies.

Lionel NILLY

Président

Abdelbaki Bassou

Directeur



Geste 1 : Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique (FHA).



Geste 2 : Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue dans son coude.



Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.



Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.



Geste 5 : Porter un masque grand public dans certaines situations.

En cas de doute :



Geste 6 : Rester chez soi ou dans son lieu de confinement, éviter les sorties et les contacts avec des personnes fragiles, contacter le médecin si besoin.



Geste 7 : Limiter les contacts directs et indirects (via les objets).



Geste 8 : Porter impérativement un masque grand public dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.